

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 6 MARS 2024

Date de la convocation
29.02.2024

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 27
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre
le six mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER
(Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME,
M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET

Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAUBERGER

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Adhésion au Réseau ASTRE – Réseau Arts plastiques et visuels en Nouvelle
Aquitaine**

M. Pierre DUCROT, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Créé en juin 2018, Astre – Réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine –
a pour objectif d'accompagner et de valoriser la création et l'expression plastique, de rendre
les productions artistiques accessibles à tous, et d'assurer le développement équitable,
coopératif et solidaire du secteur des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine.

Le réseau compte parmi ses membres de nombreux centres d'art, galeries
associatives, collectifs d'artistes, artothèques, lieux de résidence, fonds documentaires et
écoles d'art, ainsi que les trois Fonds régionaux d'art contemporain de Nouvelle-Aquitaine. Ils
accompagnent les artistes, produisent et diffusent l'art contemporain, forment les futurs
professionnels du secteur et développent la recherche tournée vers la création.

Le réseau, comme ses membres, soutient la liberté de création et la reconnaissance
du travail de l'artiste. Acteur de la co-construction des politiques publiques en région, Astre
œuvre en faveur de la coopération de toutes les composantes de la filière des arts plastiques
et visuels, dans le respect de l'équité territoriale. Astre contribue au dynamisme de la scène
artistique régionale dans le cadre de coopérations nationales et européennes.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 15 MARS 2024

Publié le : 15 MARS 2024

Notifié le :

Les objectifs du réseau sont :

- Contribuer au développement équitable, coopératif et solidaire du secteur des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine ; accompagner et renforcer le respect des droits culturels des personnes et la diversité culturelle.
- Assurer la structuration professionnelle de ce secteur.
- Rassembler les acteurs pour une mise en réseau de leurs compétences et savoir-faire en matière de création, de production, de diffusion, de médiation et de formation.
- Soutenir et promouvoir les actions des membres du réseau auprès de tous.

Le coût de l'adhésion annuel est de 100 €. L'adhésion au réseau nécessite d'avoir le soutien et le parrainage de 3 structures adhérentes. Ce parrainage est demandé auprès de la chapelle de Thouars et les Centres d'art de la Rochelle et de Niort.

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture » en date du 29 février 2024,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'adhésion au réseau ASTRE et autorise le maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

